



Conseil économique et social

Distr. limitée
20 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays Papouasie-Nouvelle-Guinée**

Résumé

Le présent projet de descriptif de programme de pays relatif à la Papouasie-Nouvelle-Guinée est présenté au Conseil d'administration pour examen et commentaires. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période de 2008 à 2012, lequel prévoit un prélèvement de 7 150 000 dollars sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un prélèvement de 45 000 000 dollars sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

Note : La soumission du présent document a été retardée pour des raisons techniques.

* E/ICEF/2007/8.

** Conformément à la décision 2006/19 du Conseil d'administration (E/ICEF/2006/5/Rev.1), le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF pas plus de six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2007.



Données de base

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (en millions)	2,8
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	74*
Insuffisance pondérale (% , modérée ou grave)
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2000**)	300
Taux d'inscription et de fréquentation scolaire dans l'enseignement primaire (% net, garçons et filles)/..
Élèves du primaire atteignant la cinquième année de scolarité (% , 2002)	68
Accès à des sources d'eau potable de meilleure qualité (% , 2004)	39
Taux de prévalence du VIH chez les adultes (%)	1,8
Enfants qui travaillent (% , enfants âgés de 5 à 14 ans)
RNB par habitant (dollars des États-Unis)	660
Enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccins associés DTC3 (%)	61
Enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole (%)	60

* Comprend les données du recensement de l'an 2000 (93 pour 1 000 naissances vivantes).

** Estimation OMS/UNICEF/FNUAP ajustée des erreurs de classification et des cas non signalés. Les statistiques du Gouvernement indiquent un taux de mortalité maternelle de 370 par 100 000 naissances vivantes.

La situation des enfants et des femmes

1. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est la plus grande des nations insulaires du Pacifique, à la fois par sa population, estimée à 6,1 millions d'habitants, et par sa superficie, qui est d'environ 460 000 kilomètres carrés. Environ 87 % de la population vit en zone rurale. Le pays se distingue par la richesse et la diversité de son patrimoine ethnique et culturel, et on y recense quelque 800 langues différentes. Selon les estimations, de 40 à 50 % de la population est âgée de moins de 18 ans. Selon l'indicateur du développement humain (calculé à partir des données de 2004), l'espérance de vie à la naissance est de 55,7 ans; le taux d'alphabétisation chez les adultes se situe à 57,3 % (le taux brut d'inscription combiné pour les établissements primaires, secondaires et supérieurs se chiffrant à 41 %); et le PIB par habitant est de 2 543 dollars des États-Unis.

2. La mauvaise gestion financière des années 90 a entraîné une baisse des principaux indicateurs économiques, ainsi qu'une détérioration des services et du développement et de l'entretien de l'infrastructure. Cette situation a été exacerbée par la vulnérabilité de la Papouasie-Nouvelle-Guinée aux catastrophes naturelles (éruptions volcaniques, tsunamis, élévation du niveau de la mer) ainsi que par le conflit civil à Bougainville. Toutefois, ces quatre dernières années, le climat économique s'est amélioré en Papouasie-Nouvelle-Guinée et on s'attend à ce que la croissance se poursuive, en raison principalement de l'amélioration des politiques macroéconomiques et de prévisions indiquant que les prix des produits de base devraient demeurer élevés.

3. Selon les estimations, 30 % de la population vit encore sous le seuil de la pauvreté. On estime que le taux de mortalité infantile est de 64 pour 1 000 naissances vivantes. Pour les moins de 5 ans, le taux de mortalité est de 74 pour 1 000 naissances vivantes, les principales causes de décès dans ce groupe d'âge étant le paludisme, la diarrhée, la pneumonie, la rougeole et, plus récemment, le VIH/sida. Environ 50 femmes meurent chaque mois de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement; 11 % seulement des naissances ont lieu en clinique et 38 % seulement se déroulent en présence de personnel sanitaire qualifié. Au sein des populations rurales, le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement se situe encore à 30 %.

4. La violence familiale, les mauvais traitements et les agressions sexuelles, particulièrement à l'endroit des filles, constituent désormais une menace importante pour la stabilité sociale. On estime que de 827 500 à 1 344 600 enfants vivent dans un environnement familial violent, les taux de violence familiale et de violences sexuelles signalées se classant parmi les plus élevés au monde. Un certain nombre de filles sont mariées en droit coutumier dès l'âge de 12 ans. La proportion d'enfants qui ne vivaient pas avec leurs parents biologiques au moment du recensement de l'an 2000 était de 22 % (soit 589 493 enfants). On estime qu'environ 104 452 enfants sont orphelins de mère, ce qui représente 4 % des enfants de moins de 18 ans. Environ 75 % des enfants qui ont des démêlés avec les autorités sont victimes de violence policière. Le taux d'enregistrement des naissances est passé de 3 à 10 % dans certaines provinces mais, globalement, le taux national demeure parmi les plus bas de la région.

5. Le taux moyen brut d'inscription à l'école primaire est de 75 %, soit le plus faible de la région de l'Asie orientale et du Pacifique¹. Une enquête effectuée par le Ministère de l'éducation en 2006 a indiqué que le taux net d'inscription à l'école primaire est faible et qu'il est compris entre 30 % dans une des provinces et 62 % dans le district de la capitale nationale. Les taux de persévérance des cohortes de la 1^{re} à la 6^e années et de la 1^{re} à la 8^e années² sont de 55 et 36 %, respectivement³. Un grand nombre d'enfants ne fréquentent pas l'école en raison du fardeau que représentent les frais de scolarité. Seulement 51 % de la population féminine de plus de 15 ans est alphabétisée, comparativement à 63 % pour la population masculine dans la même tranche d'âge⁴. Les croyances et les pratiques culturelles sont pour beaucoup dans cette inégalité entre les sexes. De plus, la distance à parcourir pour se rendre à l'école, le harcèlement et la violence subis en milieu scolaire, le risque accru de grossesse précoce et l'exposition à la drogue sont autant de facteurs qui incitent les parents à retirer les filles de l'école quand elles sont encore très jeunes.

6. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est gravement atteinte par l'épidémie de VIH/sida. Chez les adultes sexuellement actifs, le taux de prévalence du VIH dépasse 1 % dans nombre de zones rurales, 2 % dans nombre de zones urbaines et 3 % à Port Moresby. Selon le rapport sur le recensement national de 2004, 80 000 personnes (adultes et enfants) étaient séropositives à l'époque. Parmi les facteurs

¹ UNESCO (2006), *Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous*.

² En Papouasie-Nouvelle-Guinée, il y a trois années d'école élémentaire (maternelle et 1^{re} et 2^e années) puis six années d'école primaire (de la 3^e à la 8^e années). L'éducation de base est l'ensemble de ces deux cycles, soit neuf années.

³ Examen à mi-parcours de l'UNICEF, 2005.

⁴ Statistiques de la Banque mondiale concernant l'éducation – données de 2004.

qui contribuent à d'importants taux de séropositivité figurent la multiplicité de partenaires sexuels (y compris les relations entre jeunes filles et hommes plus âgés); la violence et la coercition sexuelles; les inégalités généralisées entre les sexes; les taux élevés de maladies sexuellement transmissibles et les migrations fréquentes liées au travail dans les mines, les plantations et les zones commerciales portuaires. À cause de l'ostracisme lié au VIH/sida, les membres des groupes les plus à risque ne regardent pas la réalité en face et sous-estiment les risques. En 2007, sur les quelque 10 000 enfants séropositifs du pays, 90 seulement bénéficiaient d'un traitement antirétroviral et 110 autres étaient inscrits sur une liste d'attente. Le taux d'accès aux services de prévention de la transmission mère-enfant (PTME) du VIH s'est légèrement amélioré, passant de 5 à 10 %.

7. Le chômage chronique des jeunes met en relief la difficulté de créer des perspectives économiques pour le nombre croissant de jeunes adultes qui arrivent sur le marché du travail, ainsi que pour ceux qui sont déjà sans travail. Ce phénomène contribue à une grave détérioration de l'ordre public et à un accroissement de l'incidence de la violence, particulièrement à l'endroit des femmes et des filles, qui font que les conditions sont de plus en plus défavorables aux investissements, les coûts associés à la sécurité étant démesurés.

8. Le rapport de 2004 sur les objectifs du Millénaire pour le développement indiquait que les progrès vers la réalisation des objectifs étaient lents et que le pays risquait de n'en atteindre aucun. Si l'environnement général était jugé, aux termes du rapport, « potentiellement favorable » à la réalisation des objectifs de la stratégie nationale de développement à moyen terme, et les politiques et lois considérées comme « passables », la capacité de mise en œuvre était, elle, jugée se situer entre « passable » et « faible ».

9. L'aide internationale au développement joue un rôle important dans l'économie de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, l'aide publique au développement fournie par l'Australie représentant un total estimatif de 492,3 millions de dollars australiens pour 2005-2006, soit 18 % du budget national de 2006. Les autres donateurs importants sont le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (2003-2007)

Principaux résultats

10. Le précédent programme de pays mettait l'accent sur la survie des mères et des enfants, la protection des enfants, l'enseignement primaire pour tous et l'éducation des filles, et la prévention de la propagation du VIH et les soins et l'aide aux femmes et aux enfants touchés par le VIH/sida. Des activités de vaccination supplémentaires, menées avec le soutien de l'UNICEF et d'autres partenaires, ont permis de parvenir à un taux de couverture de 90 % pour les vaccins contre la rougeole et la poliomyélite, ainsi que pour la supplémentation en vitamine A. Au niveau provincial, l'UNICEF s'est employé à améliorer la microplanification en matière de vaccination de routine, les visites de contrôle, la mobilisation sociale et l'appui aux activités de sensibilisation et les patrouilles. Ces interventions ont été appuyées dans six provinces prioritaires, et les données tirées des visites sur le

terrain et des rapports provinciaux indiquent que la couverture vaccinale a augmenté dans une proportion allant jusqu'à 10 %. Les résultats des enquêtes nationales sur la nutrition et les oligoéléments menées en collaboration avec les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis ont orienté l'élaboration de la stratégie de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNICEF en matière d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, du programme national de maternité sans risque et des activités d'enrichissement des aliments. Les résultats des enquêtes indiquent également que les carences en iode ont été quasiment éliminées en Papouasie-Nouvelle-Guinée grâce à l'ajout d'iode au sel. Des programmes de prévention de la transmission mère-enfant du VIH ont été instaurés dans 18 cliniques et couvrent 80 000 accouchements par an. Sur les 17 000 femmes qui fréquentent trois grandes cliniques de soins prénatals, 50 % subissent un test de dépistage du VIH, contre moins de 10 % en 2001.

11. Dans le domaine de la protection des enfants, les réformes en matière de justice pour mineurs ont été élargies à 13 provinces et à 7 tribunaux pour mineurs. L'enregistrement des naissances est décentralisé dans 10 provinces, et toutes les écoles et cliniques sont des centres d'enregistrement officiels, ce qui a fait passer le taux d'enregistrement de 3 à 10 % dans certaines provinces (et à 70 % dans le district de la capitale nationale). Trois centres modèles de soutien aux familles ont été créés, et le Gouvernement a l'intention d'en ouvrir dans les autres provinces. De plus, 80 conseillers psychosociaux ont reçu une formation à l'accompagnement des femmes et des enfants victimes de violence ou de mauvais traitements. Dix de ces conseillers ont ensuite reçu une formation de formateur et continuent de former des intervenants en protection des mineurs dans six provinces.

12. Selon l'étude sur les taux nets de scolarisation, dont l'objet était de dégager des taux de scolarisation ventilés par groupe d'âge pour les écoles élémentaires et primaires de neuf provinces et du district de la capitale nationale, le taux net moyen de scolarisation est de 36 % dans les provinces, ce qui est considérablement différent du taux national brut de scolarisation de 75 % cité précédemment. Cet exercice a fait apparaître la nécessité d'un recensement scolaire national qui permette de dégager les taux nets de scolarisation et d'autres données sur la scolarité. Le Ministère de l'éducation prévoit de réaliser un recensement de ce type chaque année à compter de 2007.

13. L'UNICEF a appuyé la création d'un solide ensemble de lois et de politiques, notamment la loi sur le bien-être des enfants (*Child Welfare Act*), et qui a fait l'objet de modifications, un plan national actualisé dans le domaine de la santé, un plan stratégique national en matière de VIH/sida, une politique nationale en matière de justice pour mineurs et un plan national en matière d'éducation pour la période 2005-2014. Grâce au soutien de l'UNICEF, le Gouvernement et ses partenaires disposent pour leurs activités de mobilisation en faveur des enfants de données récentes issues notamment d'enquêtes sur la couverture vaccinale, la nutrition et la maltraitance d'enfants et d'analyses de la situation des enfants touchés par le VIH/sida et par l'exploitation sexuelle à des fins commerciales.

Enseignements tirés de l'expérience

14. Des gains rapides ont été réalisés en faveur des enfants dans le domaine de la vaccination, de l'enregistrement des naissances et de la justice pour mineurs grâce à

l'appui intensif apporté au renforcement des capacités des provinces, à la décentralisation de l'allocation des ressources, à la microplanification et à la mobilisation des églises et de la société civile au niveau des collectivités locales. Pour mieux comprendre, de leur point de vue, les questions qui touchent les collectivités, l'UNICEF a mené des consultations fondées sur la méthode « évaluation, analyse, action ». Cette méthode efficace a depuis été adoptée par le Ministère du développement des collectivités locales pour la planification des politiques et l'élaboration des programmes. L'expérience acquise dans la coopération en faveur du développement a révélé qu'il est plus efficace, pour aider les enfants, d'intervenir au niveau des collectivités locales et par l'entremise des autorités des districts et des provinces. Cette démarche prendra plus de place dans le prochain programme de pays et sera incorporée dans une stratégie explicite, de sorte que le travail de sensibilisation relatif aux politiques repose sur l'action menée au niveau des collectivités locales et que les résultats obtenus au niveau local peuvent être transposés à l'échelle nationale. De nouveaux partenariats ont été créés avec les églises, qui assurent actuellement plus de 50 % des services de santé et d'éducation dans l'ensemble du pays. Le renforcement des partenariats avec les donateurs a entraîné une augmentation considérable des ressources disponibles pour le programme de pays.

15. Pour renforcer la mobilisation en faveur des enfants et promouvoir des stratégies efficaces de programmation multisectorielle, l'UNICEF s'est attelé à développer et à renforcer les partenariats. Le Ministère de la planification nationale et du suivi a mis en place un cadre conjoint (Gouvernement-UNICEF) de gestion du programme de pays, dirigé, au niveau des politiques, par un comité directeur du programme de pays et composé des secrétaires des instances gouvernementales concernées et de hauts fonctionnaires de l'UNICEF. Ce cadre a permis un examen annuel efficace. Le Ministère de la planification nationale et du suivi a déterminé que le cadre constituait un bon modèle, et le système des Nations Unies a été invité à l'adopter pour la gestion et la coordination du programme de pays unique qui sera exécuté à partir de 2008.

16. Le programme relatif à la justice pour mineurs, inspiré des pratiques culturelles mélanésiennes en matière de médiation, de réconciliation et de réciprocité et privilégiant des solutions autres que la détention, a permis de réaliser rapidement des progrès importants sur les plans des politiques et de la législation. Plutôt que de consacrer des ressources au renforcement des capacités de diverses structures institutionnelles, l'UNICEF a apporté une assistance technique dans le cadre d'un groupe de travail interinstitutions composé des représentants des 21 organismes gouvernementaux et groupes de la société civile qui sont le fer de lance du processus de réforme. Grâce au haut niveau des représentants qui forment le groupe de travail, des ressources suffisantes ont été dégagées pour l'élaboration de lois et de politiques axées sur les droits, mais l'attention accordée à la mise en œuvre et au contrôle aux niveaux des provinces et des districts n'est pas encore suffisante. Pour faire face à ce problème, l'UNICEF travaille actuellement à renforcer les capacités d'un centre des droits de l'homme affilié à une université et d'un réseau d'organisations de la société civile, afin qu'ils puissent soutenir les enfants et la société civile dans leur revendication d'un système judiciaire exempt de violence.

17. L'examen à mi-parcours du dernier programme de pays a indiqué qu'il devait exister un lien mieux défini et plus explicite entre l'action menée par l'UNICEF au

niveau sous-national, d'une part, et au niveau des politiques et sur le plan sectoriel, de l'autre, pour que les enseignements tirés au niveau sous-national puissent être transposés. L'examen à mi-parcours a également révélé que l'UNICEF avait des progrès à faire sur le plan de l'analyse des politiques et pour ce qui est de transposer en Papouasie-Nouvelle-Guinée les enseignements et l'expérience acquis dans d'autres pays. Il s'y attache, moyennant la professionnalisation de son personnel et le renforcement des capacités des principaux partenaires associés à la programmation sectorielle, d'une part, et au contrôle et à l'évaluation, d'autre part. Toutefois, dans le dernier programme de pays, les coûts associés au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle avaient été considérablement sous-estimés, et il y aura donc, dans le prochain programme de pays, moins de ressources disponibles pour la création de postes d'administrateur.

18. Les interventions du Gouvernement, des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies faisant suite à l'éruption du volcan Manam ont été tardives, coûteuses et mal coordonnées. Le Gouvernement et les organismes des Nations Unies ont des plans d'intervention d'urgence, mais le personnel qualifié, les fonds et la coordination sont insuffisants dans le système des Nations Unies et chez ses partenaires. Fort de cette expérience, les organismes des Nations Unies ont, sous la direction de la mission du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, nouvellement créée, facilité la création d'un organe de coordination au sein duquel le Gouvernement, tous les donateurs, les organisations non gouvernementales et eux-mêmes se réunissent et mettent en commun des renseignements et des ressources. Ce mécanisme a permis d'améliorer le contrôle exercé et de mobiliser des ressources supplémentaires pour la préparation aux crises et les interventions d'urgence.

Le programme de pays pour 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
	<i>(milliers de dollars É.-U.)</i>		
Santé, alimentation, eau et assainissement	972	12 405	13 377
Éducation	1 766	9 937	11 703
VIH/sida	1 300	11 338	12 638
Protection des enfants	1 649	8 420	10 069
Contrôle et évaluation	963	900	1 863
Coûts intersectoriels	500	2 000	2 500
Total	7 150	45 000	52 150

Processus d'élaboration du programme

19. Au début de 2006, les organismes des Nations Unies présents en Papouasie-Nouvelle-Guinée ont entrepris l'élaboration d'un programme de pays des Nations Unies pleinement intégré et reposant sur l'analyse qui sous-tend la stratégie de

développement à moyen terme, laquelle constitue le plan d'ensemble de relèvement et de développement économiques et sociaux du pays. Le programme de pays des Nations Unies a été élaboré en lieu et place des outils traditionnels : le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Gouvernement a dirigé le processus d'élaboration, qui a été l'occasion d'étroites consultations avec les organisations de la société civile, les églises et les autres organismes à affiliation religieuse. Le programme de pays des Nations Unies prévoit des résultats dans cinq domaines : gouvernance et gestion des crises; éléments de base du développement humain (santé, éducation et protection des enfants); moyens de subsistance viables et population; égalité des sexes; et VIH/sida. Des documents distincts sont présentés aux conseils d'administration respectifs du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population et de l'UNICEF mais, à la demande du Gouvernement, il sera élaboré un plan d'action unique et intégré traduisant les principes et les stratégies du programme de pays des Nations Unies, ainsi que les résultats escomptés.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

20. L'objectif général du programme de pays est d'aider le Gouvernement et le peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à atteindre leurs objectifs de développement pour les enfants, tels qu'ils sont présentés dans la stratégie de développement à moyen terme. La principale stratégie du programme de pays consistera à axer les programmes sur les enfants les plus vulnérables et les membres de leur famille.

21. Les orientations du programme proviendront des stratégies interdépendantes énumérées ci-après :

a) L'existence d'un programme de pays unique des Nations Unies, permettra de renforcer considérablement le partenariat entre les organismes des Nations Unies, ainsi que le partenariat global entre ces derniers et le Gouvernement. Les organismes des Nations Unies consolideront également leurs partenariats avec la société civile (particulièrement les églises et autres organismes à affiliation religieuse), l'UNICEF se concentrant sur les organismes qui s'intéressent aux enfants et aux jeunes. Les organismes des Nations Unies mettront à profit leur statut d'intermédiaire désintéressé entre les autres acteurs, particulièrement le Gouvernement et les principaux donateurs;

b) La mobilisation en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement et des droits de l'homme passera par la production de connaissances, moyennant l'analyse de données ponctuelles ou récurrentes, et la réalisation d'études et évaluations stratégiques. Des données ventilées par sexe et par tranche d'âge, et l'analyse de ces données, viendront appuyer la réalisation des objectifs touchant à l'égalité des sexes;

c) Le renforcement des capacités au niveau national et, surtout, au niveau sous-national confèrera plus de solidité aux politiques, aux lois, aux institutions et aux processus de planification et d'établissement des budgets, et accroîtra la capacité de protéger et de promouvoir les droits de tous les enfants. Les liens entre les processus de planification aux niveaux national et provincial seront resserrés, et les ressources humaines mises en valeur;

d) Des activités de communication permettront d'œuvrer à la promotion du changement social et d'inciter les enfants, les jeunes et les collectivités à participer à la prise de décisions et à prendre des habitudes saines. Des moyens de communication innovants, participatifs et adaptés à la culture et au sexe des destinataires, tels que le théâtre communautaire seront mis en œuvre aux fins de la mobilisation des collectivités;

e) La préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions d'urgence seront incorporées à toutes les composantes du programme. La coordination entre le Gouvernement, l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires sera resserrée.

Liens avec les priorités nationales

22. Le programme de pays des Nations Unies appuiera l'action menée par le Gouvernement pour mettre en œuvre la stratégie de développement à moyen terme dans les domaines où le système des Nations Unies dispose d'un avantage relatif. Les trois rôles fonctionnels de la stratégie de développement à moyen terme sont les suivants : a) énoncer une stratégie de développement de base constituant le principal cadre du programme de dépenses du Gouvernement; b) définir les politiques qui aideront à créer les conditions favorables au relèvement et au développement; et c) renforcer le système de gestion des dépenses publiques de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. La stratégie de développement à moyen terme est complétée par plusieurs plans sectoriels portant pour la plupart sur une période de 10 ans. Les ressources budgétaires allouées par le Ministère des finances et du trésor correspondent à un cadre de dépenses à moyen terme (c'est-à-dire un budget glissant sur trois ans).

Liens avec les priorités internationales

23. Le programme de pays s'inspire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, des recommandations du Comité des droits de l'enfant qui en découlent et d'autres instruments internationaux et traités que la Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est engagée à respecter, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et le rapport intitulé « Un monde digne des enfants ». Il s'inspire en outre des axes d'intervention et des questions intersectorielles recensés dans le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF.

Composantes du programme

24. La composante **santé, alimentation, eau et assainissement**, qui contribuera à la réalisation des quatrième et cinquième objectifs du Millénaire pour le développement (réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans et améliorer la santé maternelle), sera axée sur la survie et la santé des enfants et des mères, particulièrement dans les zones désavantagées; les résultats suivants seront recherchés : a) renforcement des services de santé de base, en vue de la réalisation du programme de survie de l'enfant; b) augmentation de la couverture vaccinale de 60 à 80 %; c) réduction des carences en oligoéléments chez les enfants de moins de 5 ans; d) augmentation de 38 à 60 % de la proportion d'accouchements supervisés;

e) augmentation de 39 à 60 % de la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals; et f) renforcement des services aux niveaux national et sous-national, en vue d'un accès élargi à l'eau salubre et à l'assainissement, aux fournitures médicales et à un personnel sanitaire qualifié.

25. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de la santé, les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement dans le cadre du Programme d'amélioration des services de santé (approche sectorielle) pour former le personnel sanitaire et renforcer le système de santé en vue de la mise en œuvre du programme de survie de l'enfant. Il continuera d'appuyer l'initiative « Healthy Islands (Home Fit for Children) » du Ministère, qui vise la prise en main des questions sanitaires par la collectivité et passe par les structures communautaires. Les interventions relatives à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement cibleront principalement les collectivités rurales défavorisées. L'UNICEF fera le nécessaire pour que, si une situation d'urgence se déclare, il soit procédé rapidement à des évaluations efficaces, afin que tous les enfants bénéficient des interventions nécessaires à leur survie et reçoivent immédiatement vaccins, suppléments alimentaires et eau potable.

26. La composante **éducation**, qui contribuera à la réalisation des deuxième et troisième objectifs du Millénaire pour le développement (assurer l'éducation primaire pour tous et promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), aura pour objet d'universaliser l'éducation primaire, les résultats recherchés sont les suivants : a) élaboration et mise en œuvre d'une stratégie visant à ce que tous les enfants fréquentent l'école primaire et d'un système de contrôle; b) élaboration d'une approche sectorielle en matière d'éducation; et c) réduction des inégalités entre les sexes grâce à l'élargissement de la stratégie « écoles amies des enfants ».

27. L'UNICEF appuiera l'action menée par le Ministère de l'éducation, en collaboration avec les partenaires de développement, pour élaborer une approche sectorielle visant à promouvoir l'objectif national de l'éducation primaire pour tous. Concrètement, l'UNICEF aidera le groupe de travail du Gouvernement consacré à l'éducation primaire pour tous à élaborer un plan stratégique et à établir les coûts et les programmes correspondants, en collaboration avec deux ministères (planification nationale et suivi, et finances et trésor) et la Commission économique et fiscale nationale. Il aidera également le Ministère de l'éducation à renforcer le mécanisme de contrôle des progrès, notamment en faisant fond sur l'expérience acquise lors de l'enquête sur les taux nets de scolarisation et du recensement scolaire.

28. En s'inspirant des réalisations du programme précédent, l'UNICEF continuera de militer, avec divers acteurs, en faveur de l'éducation des filles. Il collaborera avec les églises, les organisations de la société civile et les médias pour mettre en cause les pratiques et les idées culturelles néfastes et inciter les décideurs à accorder la priorité à l'éducation des filles. Il continuera également d'aider le Gouvernement à assurer l'enregistrement des naissances dans les établissements scolaires.

29. L'UNICEF continuera d'appuyer les programmes qui aident à rendre les écoles plus respectueuses des filles, tels que la stratégie « écoles amies des enfants » et l'accompagnement psychologique dans les écoles. Il continuera aussi d'appuyer l'action menée en faveur des soins et du développement des jeunes enfants, notamment pour permettre aux enfants de se familiariser dès le plus jeune âge avec le principe de l'égalité des sexes. Il aidera également le Ministère de l'éducation à mettre en œuvre sa politique relative au VIH/sida.

30. Le **programme consacré à la protection des enfants** aidera la Papouasie-Nouvelle-Guinée à mieux protéger les enfants contre la violence, les mauvais traitements, l'exploitation et la discrimination, et à donner aux enfants les moyens d'obtenir à temps l'aide et la protection dont ils ont besoin. Les résultats escomptés sont les suivants : a) opérationnalisation de lois en matière de protection des enfants; b) officialisation des mécanismes provinciaux et nationaux de collecte de données; c) mise en œuvre de plans d'action nationaux et provinciaux visant à éliminer l'exploitation sexuelle à des fins commerciales; et d) renforcement des groupes de travail provinciaux sur la justice pour mineurs et des tribunaux pour enfants.

31. La composante consacrée à la violence familiale et à la maltraitance des enfants aidera les collectivités et les familles à se doter de filets de sûreté appropriés pour prévenir et atténuer la violence faite aux enfants et surtout pour protéger les filles, les orphelins et les autres enfants vulnérables contre la violence et les mauvais traitements. Cette composante visera à donner aux groupes de soutien aux familles, aux jeunes et aux enfants les moyens de mieux comprendre les risques de violence, de mieux communiquer et de mieux réagir individuellement ou collectivement. Les systèmes de contrôle et de suivi au niveau communautaire seront renforcés pour que les cas de mauvais traitements puissent être recensés et analysés, ce qui permettra aux collectivités locales de se tenir au courant de la situation. Les données et les autres informations provenant des collectivités locales serviront ensuite de base à l'examen des politiques nationales et à l'élaboration des programmes de protection des enfants. Cette composante, qui s'inspire du cadre tendant à créer un environnement sûr pour les enfants, contribuera à la réalisation du troisième et du sixième objectifs du Millénaire pour le développement : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies.

32. La composante portant sur les enfants et la justice contribuera à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement (réduire l'extrême pauvreté et la faim), d'une part en aidant à garantir que le pays dispose de statistiques exactes en matière de population pour pouvoir planifier les programmes d'atténuation de la pauvreté et de prestation de services sociaux et, d'autre part, grâce à la promotion de solutions non violentes autres que la détention, en atténuant le problème de la marginalisation et en améliorant les chances des enfants d'échapper à la pauvreté.

33. L'UNICEF continuera d'appuyer le renforcement des partenariats entre le Ministère du développement des collectivités locales, le Bureau national de la statistique et d'autres ministères de premier plan pour favoriser la mise en place de mécanismes de collecte de données permettant de surveiller la nature, l'ampleur et l'évolution du phénomène de la violence faite aux femmes et aux enfants. En vue de renforcer la capacité des collectivités d'assurer aux enfants un environnement sûr, il continuera de collaborer avec le Gouvernement et la société civile pour déterminer quels sont les risques pour les femmes et les enfants et concevoir des interventions à l'échelon local. Il s'agira notamment d'encourager les collectivités à recourir à la méthode « évaluation, analyse, action » pour recenser les orphelins et les autres enfants vulnérables et leur venir en aide.

34. S'inspirant des réalisations obtenues dans le cadre du programme de protection des enfants sur le plan du renforcement des systèmes, l'UNICEF continuera

d'appuyer l'action menée dans le secteur législatif et judiciaire et de suivre la mise en œuvre des principales lois et politiques de protection de l'enfance. En renforçant la capacité de la société civile de rendre compte de la violence policière, de fournir soins et appui et de se mobiliser, l'UNICEF appuiera les efforts que déploie la police pour former correctement ses agents, concevoir et mettre en œuvre des programmes qui offrent des solutions autres que la détention et respecter le principe de la responsabilité.

35. Le **programme consacré au VIH/sida** contribuera à la réalisation du sixième objectif du Millénaire pour le développement (combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies) et renforcera les moyens dont disposent les enfants et les collectivités locales pour freiner la propagation du VIH et obtenir les soins et le soutien nécessaires. Les résultats attendus sont les suivants : a) renforcement des efforts de prévention menés par les collectivités locales moyennant des activités d'éducation à la vie pratique, des programmes de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique, et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action à l'échelle des collectivités locales, et b) renforcement des mécanismes nationaux et sous-nationaux de prestation de soins et traitements (notamment de traitements antirétroviraux et de services de prévention de la transmission mère-enfant), particulièrement dans les endroits reculés.

36. Pour ce faire, l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies appuieront la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida pour la période 2006-2010 de manière, d'une part, à renforcer les moyens dont disposent les collectivités pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies de prévention, de soins et de soutien, notamment en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables, et, d'autre part, à aider les systèmes de santé à fournir aux personnes atteintes du VIH/sida, particulièrement les enfants, les femmes et les jeunes, un appui intégré.

37. Dans le cadre d'initiatives de formation et de renforcement des capacités menées dans certaines provinces, l'UNICEF collaborera avec les organisations de la société civile (notamment les groupes de jeunes et les médias) afin de remédier aux lacunes existant sur le plan des connaissances et de la perception des risques, surtout chez les hommes, les adolescents et les jeunes, qui forment le groupe le plus à risque. Le programme facilitera également le renforcement de capacités pour l'organisation à l'échelle nationale d'activités de formation à la vie pratique, et il appuiera les organismes de jeunes qui dispensent ce type de formation psychosociale aux jeunes qui ont quitté l'école et qui courent le plus de risque.

38. En parallèle, certains systèmes gouvernementaux et organismes religieux seront renforcés, ce qui leur permettra d'offrir des services de santé et des services de prévention de la transmission mère-enfant adaptés aux jeunes, de consolider leurs stratégies innovantes tendant à intégrer les services axés sur le sida de l'enfant aux services de santé maternelle et pédiatrique existants, et de soutenir la prise en charge initiale des orphelins et des enfants vulnérables et les services d'appui qui leur sont offerts.

39. Les **coûts intersectoriels** recouvrent les coûts en matière d'administration et de recherche-développement afférents à plusieurs programmes, ainsi que d'autres coûts qui ne peuvent être rattachés à aucun autre programme.

Principaux partenariats

40. L'UNICEF continue de collaborer avec une large gamme de partenaires de la société civile (aux niveaux local et national) pour tous les volets du programme, et compte forger d'autres partenariats avec le secteur privé afin de soutenir l'éducation. Il continuera de renforcer ses partenariats avec les donateurs internationaux, particulièrement les gouvernements de l'Australie, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et des pays de l'Union européenne. De plus, il a élaboré une stratégie visant à intensifier la participation des jeunes à tous les volets du programme de pays. Il prendra la tête de la composante du programme de pays des Nations Unies consacrée aux éléments de base du développement humain (soit l'éducation, la santé et la protection des enfants), et continue de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies en vue de la prise en compte de questions intersectorielles telles que les droits de l'homme et l'égalité des sexes.

Suivi, évaluation et gestion du programme

41. Le programme de l'UNICEF, intégré au programme de pays des Nations Unies, sera piloté par un comité directeur conjoint (Gouvernement-Nations Unies), dirigé par le Ministère de la planification nationale et du suivi et mis en œuvre au moyen d'un plan d'action conjoint pour le programme de pays et d'un accord de partenariat. En collaboration avec les huit organismes des Nations Unies installés dans le pays, le Ministère de la planification nationale et du suivi veillera à ce que les organismes de la société civile participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de travail annuels.

42. La mise en œuvre du programme de pays des Nations Unies appuiera des approches sectorielles alignées sur les priorités de développement à moyen terme, les plans et programmes sectoriels et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme de pays sera géré au moyen de mécanismes existants de gestion par secteur et par programme. Une instance gouvernementale compétente présidera chacun de ces groupes et sera chargée de coordonner la planification, la mise en œuvre, l'examen et le suivi.

43. Le Bureau de coordination des Nations Unies, dirigé par le coordonnateur résident des Nations Unies, veillera à ce que les mécanismes nécessaires à la coordination entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires soient en place. Il veillera à la concrétisation des engagements pris par le système des Nations Unies dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement et les Nations Unies, notamment la réduction des coûts de transaction pour le Gouvernement.

44. La direction du programme de pays appliquera de nouvelles procédures pour le transfert des ressources. Les principes de base sont l'harmonisation et la simplification des procédures entre les organismes des Nations Unies concernés, lesquels pourront ainsi se concentrer sur les résultats.

45. Des rapports trimestriels sur les projets et des examens annuels conjoints permettront d'évaluer la contribution des programmes appuyés par les Nations Unies à la réalisation des priorités nationales, ainsi que l'incidence de ces programmes sur la vie des femmes et des enfants. La structure d'exécution du programme de pays des Nations Unies sera évaluée durant la deuxième moitié de

2009, et les recommandations issues de cet examen serviront à déterminer la structure définitive.

46. L'orientation du suivi et de l'évaluation proviendra du cadre de suivi et d'évaluation pour 2008-2012, qui est intégré dans le tableau des résultats du programme de pays des Nations Unies. Le groupe de travail interinstitutions sur le suivi et l'évaluation élaborera un mécanisme de coordination des visites effectuées sur le terrain en vue de la collecte de données et du suivi des projets d'utilisation du système DevInfo, qui a pour objet de permettre l'établissement de rapports fondés sur des données objectives. Le Gouvernement s'emploie actuellement à mettre en œuvre le système DevInfo pour permettre un suivi conjoint des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tableau récapitulatif des résultats : programme de coopération pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée (2008-2012)

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
1. Survie et développement des jeunes enfants	1.1 Renforcement des services de santé de base, en vue de la réalisation du programme de survie de l'enfant	1.1.1 Nombre de cliniques qui, dans les zones mal desservies, offrent le programme de survie de l'enfant	1.1; 1.2; 1.3; 1.4; 1.5; 1.6 : rapports et enquêtes du Ministère de la santé Statistiques du Ministère de la santé	– Ministère de la santé – Administrations des provinces et des districts – Organisation mondiale de la santé – Fonds des Nations Unies pour la population – Agence australienne pour le développement international – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	Produits du programme de pays des Nations Unies : éléments de base du développement humain Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire le taux de mortalité infantile Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire le taux de mortalité maternelle Objectifs définis dans « Un monde digne des enfants » : promouvoir la santé
		1.1.2 Taux de mortalité infantile			
		1.1.3 Taux de mortalité des moins de 5 ans			
	1.2 Augmentation de la couverture vaccinale de 60 à 80 %	1.2.1 Couverture vaccinale (DTC3)			
		1.2.2 Incidence des maladies pouvant être prévenues par un vaccin			
	1.3 Réduction des carences en oligoéléments chez les enfants de moins de 5 ans	1.3.1 Incidence des carences en oligoéléments			
		1.4 Augmentation de 38 à 60 % de la proportion d'accouchements supervisés	1.4.1 Proportion d'accouchements supervisés par du personnel sanitaire formé		
	1.5 Augmentation de 39 à 60 % de la proportion de femmes bénéficiant de soins prénatals	1.5.1 Insuffisance pondérale à la naissance (score centré réduit)			
		1.5.2 Taux de mortalité maternelle			
		1.5.3 Disponibilité de personnel qualifié, de fournitures médicales et de documentation sur la santé et d'activités de formation			
	1.6 Renforcement des services aux niveaux national et sous-national, en vue d'un accès élargi à de l'eau salubre et à l'assainissement, aux fournitures médicales et à un personnel sanitaire qualifié	1.6.1 Pourcentage des écoles, des cliniques et des districts de six provinces où de l'eau salubre et des installations d'assainissement sont disponibles			
		1.6.2 Pourcentage des enfants et des collectivités qui ont accès à des informations de qualité sur l'eau salubre, l'assainissement, l'hygiène et les pratiques à suivre pour disposer durablement d'eau salubre			

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
2. Éducation de base et égalité des sexes	2.1 Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie d'éducation primaire pour tous et d'un système de contrôle	2.1.1 Existence d'une stratégie d'éducation primaire pour tous	2.1 Rapports du Ministère de l'éducation concernant l'éducation primaire pour tous	– Ministère de l'éducation – Administrations des provinces et des districts – Agence australienne pour le développement international – Union européenne	
		2.1.2 Existence d'un système de contrôle de progrès accomplis			
		2.1.3 Existence d'un plan de mise en œuvre			
		2.1.4 Existence d'éléments montrant que la stratégie est mise en œuvre			
		2.1.5 Taux de scolarisation brut			
		2.1.6 Taux de scolarisation net			
		2.1.7 Taux d'achèvement de la scolarité			
	2.2 Élaboration d'une approche sectorielle en matière d'éducation	2.2.1 Existence d'une approche sectorielle en matière d'éducation	2.2 Rapports du Ministère de l'éducation sur l'approche sectorielle en matière d'éducation; dossiers internes de l'UNICEF		
		2.2.2 Existence d'éléments montrant que l'approche sectorielle en matière d'éducation est mise en œuvre			
		2.2.3 Nombre de réunions relatives à l'approche sectorielle en matière d'éducation auxquelles l'UNICEF a participé			
		2.2.4 Existence de plans en matière de puériculture			
		2.2.5 Existence d'un groupe de travail technique sur la puériculture			
	2.3 Réduction des inégalités entre les sexes grâce à l'élargissement de la stratégie « écoles amies des enfants »	2.3.1 Existence de données ventilées par sexe sur les taux nets et bruts de scolarisation primaire et les taux d'achèvement de la scolarité primaire	2.3 Statistiques du Ministère de l'éducation; rapports sur les taux nets de scolarisation; rapports sur les écoles amies des enfants; rapports élaborés à l'issue des visites d'inspection de l'UNICEF sur le terrain		
		2.3.2 Nombre d'écoles amies des enfants			
		2.3.3 Taux de scolarisation et d'achèvement de la scolarité (filles et garçons) dans les écoles amies des enfants et les autres écoles			

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
3. Le VIH/sida et les enfants	<p>3.1 Renforcement des efforts de prévention menés par les collectivités locales moyennant des activités d'éducation en matière de vie pratique, des programmes de dépistage volontaires et d'accompagnement psychologique et l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action à l'échelle des collectivités locales</p> <p>3.2 Acquisition par 60 % des jeunes de six provinces des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour se protéger contre le VIH/sida et les maladies sexuellement transmissibles</p> <p>3.3 Renforcement des mécanismes nationaux et sous-nationaux de prestation de soins et traitements (notamment de traitements antirétroviraux, de services de prévention de la transmission mère-enfant et de services pédiatriques destinés aux enfants atteints du sida), particulièrement dans les endroits reculés</p>	<p>3.1.1 Nombre de collectivités ayant procédé à une auto-évaluation et participant à la prévention, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida</p> <p>3.1.2 Nombre de provinces/collectivités dotées de plans d'action pour la sensibilisation au VIH et au sida</p> <p>3.1.3 Nombre de collectivités mettant en œuvre des plans de soins et de soutien aux orphelins et aux enfants vulnérables</p> <p>3.2.1 Nombre de centres adaptés aux jeunes et rayon d'action de ces centres</p> <p>3.2.2 Nombre de jeunes (filles et garçons, scolarisés ou non) participant à des activités de formation à la vie pratique</p> <p>3.3.1 Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant du service de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique</p> <p>3.3.2 Nombre de femmes, séropositives et non séropositives, bénéficiant de services de prévention de la transmission mère-enfant (PTME)</p> <p>3.3.3 Pourcentage de femmes séropositives recevant un traitement antirétroviral</p> <p>3.3.4 Nombre de districts dotés d'au moins un centre fonctionnel de dépistage volontaire et d'accompagnement psychologique et d'administration d'antirétroviraux</p> <p>3.3.5 Pourcentage d'enfants séropositifs recevant un traitement antirétroviral</p> <p>3.3.6 Pourcentage d'enfants séropositifs recevant des soins post-thérapeutiques dans la famille ou la collectivité locale</p>	<p>3.1; 3.2; 3.3 : rapports du Ministère de la santé</p> <p>Rapports du secrétariat du Conseil national sur le sida</p> <p>Rapports du Ministère du développement des collectivités locales</p> <p>Rapports issus des visites d'inspection de l'UNICEF sur le terrain</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de la santé – Secrétariat du Conseil national sur le sida – Conseils provinciaux du sida – Administrations des provinces et des districts – ONUSIDA – Organisation mondiale de la santé – Fonds des Nations Unies pour la population – Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme – Agence australienne pour le développement international – Banque asiatique de développement 	<p>Produits du programme de pays des Nations Unies en matière de VIH/sida</p> <p>Objectifs arrêtés dans « Un monde digne des enfants » : promouvoir la santé</p> <p>Objectifs du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida; protéger les personnes vulnérables</p>

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
4. Protection des enfants	4.1 Opérationnalisation de lois en matière de protection des enfants	4.1.1 Nombre, pertinence et gamme des services de base accessibles aux enfants vulnérables, surtout dans les zones rurales	4.1 Rapports du Ministère du développement des collectivités locales	<ul style="list-style-type: none"> – Ministère de la justice et du Procureur général – Police de l'Université de la Papouasie-Nouvelle-Guinée – Ministère du développement des collectivités locales – Ministère de l'éducation – Ministère de la santé – Administrations des provinces et des districts – Organisations de la société civile et ONG 	Produits du programme de pays des Nations Unies : éléments de base du développement humain Objectifs arrêtés dans « Un monde digne des enfants » : promouvoir la santé Objectifs du Millénaire pour le développement : combattre le VIH/sida; protéger les personnes vulnérables (Déclaration du Millénaire)
		4.1.2 Nombre d'orphelins et d'enfants vulnérables bénéficiant de services de santé et d'éducation, ainsi que de services sociaux, dont la naissance a été enregistrée	Statistiques du Ministère de l'éducation sur la scolarisation		
		4.1.3 Réduction de 25 % de la violence familiale dans une province de chaque région du pays	Statistiques du Ministère de la santé		
		4.1.4 Degré de mise en œuvre et de suivi des politiques concernant les orphelins et les enfants vulnérables	Rapports d'ONG et rapports internes de l'UNICEF		
	4.2 Officialisation des mécanismes provinciaux et nationaux de collecte de données	4.2.1 Élaboration et diffusion aux parties prenantes de rapports présentant les données nationales et sous-nationales	4.2 Rapports du Bureau national de la statistique et du Ministère du développement des collectivités locales		
			4.3 Mise en œuvre de plans d'action nationaux et provinciaux visant à éliminer l'exploitation sexuelle à des fins commerciales		
	4.4 Renforcement des groupes de travail provinciaux sur la justice pour mineurs et des tribunaux pour enfants	4.4.1 Proportion d'enfants ayant eu des démêlés avec la justice qui sont pris en charge en dehors du système judiciaire formel	4.4 Rapports du Ministère de la justice et du Procureur général		
		4.4.2 Nombre de victimes et de témoins mineurs protégés par l'application équitable des lois			

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
5. Mobilisation des décideurs et partenariats en faveur des droits des enfants	5.1 Opérationnalisation du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et de la stratégie de développement à moyen terme	5.1.1 Nombre de plans nationaux et sous-nationaux qui tiennent compte des objectifs du Millénaire pour le développement 5.1.2 Fréquence et qualité des informations consignées dans DevInfo Informations et données diffusées selon les directives de communication arrêtées pour les objectifs du Millénaire pour le développement et la stratégie de développement à moyen terme	5.1 Plans nationaux et sous-nationaux relatifs au système DevInfo; rapports du Ministère de la planification nationale et du suivi	– Ministère de la planification nationale et du suivi – Bureau national de la statistique – Ministère de la justice et du Procureur général – Ministère du développement des collectivités locales	Produits du programme de pays touchant la gouvernance et la gestion des crises, les éléments de base du développement humain, l'égalité des sexes et le VIH/sida Objectifs arrêtés dans « Un monde digne des enfants » :
	5.2 Connaissance, respect et prise en compte des droits de l'homme par le Gouvernement, possibilité pour les citoyens d'exiger la protection de ces droits	5.2.1 Nombre d'instruments relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Gouvernement 5.2.2 Périodicité des rapports sur la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes établies avec la participation du Gouvernement et de la société civile 5.2.3 Fréquence des activités de suivi de la législation sur la protection des enfants et des politiques concernant l'éducation primaire pour tous, les enfants orphelins et vulnérables et les jeunes menées avec la participation du Gouvernement, des jeunes et de la société civile 5.2.4 Nombre de rapports de sensibilisation produits par la société civile ou le Gouvernement 5.2.5 Efficacité des interventions menées par le Gouvernement pour répondre aux besoins humanitaires en situation d'urgence	5.2 Rapports publiés; rapports sur la mise en œuvre des politiques; statistiques du Gouvernement; rapports du Ministère du développement des collectivités locales; rapports internes de l'UNICEF	– Ministère de l'éducation – Ministère de la santé – Administrations des provinces et des districts	Objectifs du Millénaire pour le développement : réduire la pauvreté et mettre en place un partenariat mondial

<i>Domaine d'intervention prioritaire du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérifier les résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Objectifs que les résultats attendus aideront à atteindre</i>
		5.2.6 Augmentation de 1 à 5 du nombre de députées, et occupation par des femmes de 10 % des postes de haut niveau au sein des partis politiques et du Gouvernement			